

La politique céréalière en Tunisie

Khaldi R.

in

Lerin F. (ed.).
Céréales et produits céréaliers en Méditerranée

Montpellier : CIHEAM
Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1986-II

1986
pages 109-117

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI920095>

To cite this article / Pour citer cet article

Khaldi R. **La politique céréalière en Tunisie**. In : Lerin F. (ed.). *Céréales et produits céréaliers en Méditerranée*. Montpellier : CIHEAM, 1986. p. 109-117 (Options Méditerranéennes : Série Etudes; n. 1986-II)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

LA POLITIQUE CEREALIERE EN TUNISIE

Raoudha KHALDI

Chercheur en agro-économie à l'Institut National de la Recherche Agronomique de Tunisie (INRAT).

Indépendamment des variations annuelles, liées à celles du climat, les importations de céréales connaissent en Tunisie une croissance moyenne de 16% entre 1972 et 1983. Une telle progression correspond, d'une part, à l'apparition à partir de 1976 d'un déficit permanent en blé dur (alors que le pays était exportateur jusqu'à la fin des années 60) et, d'autre part, à l'accentuation depuis 1980 du déficit en blé tendre. Ces déficits résultent essentiellement de :

- l'intensité de la croissance démographique (2,7% par an) et de l'urbanisation qui se traduit par un accroissement, depuis 1980, de 2 à 3% par an de la consommation individuelle de blé dur et de plus de 5% de celle de blé tendre,
- la variabilité importante des superficies céréalières, qui, combinée à la très grande sensibilité des rendements aux variations climatiques, aboutit à des fluctuations très marquées du volume de la production,
- la crise des systèmes agraires, caractérisée par :
 - l'importance numérique des petites exploitations (1) dont la faible dimension et le morcellement constituent un frein considérable à la modernisation,
 - l'absentéisme des propriétaires des grandes exploitations (2), qui induit des modes de faire-valoir peu propices à une intensification de la production,
 - la poursuite des migrations vers les villes et la dévalorisation sociale et culturelle de la paysannerie,
 - l'orientation de certains agriculteurs vers des spéculations plus rémunératrices, telles que les cultures irriguées.

Face à une telle situation, l'intervention de l'Etat consiste à accorder la priorité au développement agricole en cherchant à parvenir à l'équilibre de la balance commerciale des produits agricoles. Dans cette optique, le rôle principal attribué à l'agriculture est celui d'assurer aux agriculteurs leur propre subsistance, d'approvisionner à bas prix les consommateurs urbains et de réaliser des excédents exportables pour se procurer des recettes en devises en mesure de financer les importations des secteurs non agricoles. Ceci s'est traduit par des efforts importants en matière de choix technologiques, économiques et sociaux, efforts exprimés par les différents plans de développement économique et social.

I. POLITIQUE AGRICOLE ET OBJECTIFS DE DEVELOPPEMENT :

Dès les années 60, la priorité fut accordée au développement des secteurs non agricoles, et cette priorité se manifeste en particulier dans l'accroissement continu des investissements affectés à ces secteurs dont la part dans le capital fixe est passée de 10% en 1960 à 33% en 1971 et 43% en 1981.

Cette stratégie de développement axée sur la croissance des activités industrielles s'est traduite également par la régression continue de la contribution de l'agriculture au PIB qui est passée de 25% en 1960, à 15% en 1980 du fait de l'expansion plus rapide des productions minière, industrielle et pétrolière ainsi que du tourisme.

En dehors de ce cadre étroit des objectifs généraux de développement, le secteur agricole reste prépondérant dans l'économie nationale notamment par l'importance de la population qui en tire la majeure partie de ses revenus et aussi par la place prépondérante des produits alimentaires dans le budget des ménages. Ces derniers agissent ainsi directement sur l'évolution du coût de la vie et, donc, sur l'évolution des salaires et de l'emploi.

Cette importance accordée à l'agriculture est aussi dictée par l'objectif d'autosuffisance alimentaire pour lequel le développement de l'agriculture est un impératif et qui constitue un défi vis-à-vis des potentialités encore mobilisables du secteur.

Un tel développement devrait, selon le VIème plan (1982-1986), permettre :

- la réalisation d'une croissance de la production au taux de 5% en moyenne par an correspondant à une évolution de la valeur ajoutée de 4,4% par an,
- une amélioration de la balance alimentaire limitant le déficit à 67 millions de dinars en 1986 contre 93 en 1981 (en prix courants).

Ces objectifs quantitatifs reflètent la primauté accordée à la production alors que les objectifs sociaux relatifs aux revenus des agriculteurs et à l'emploi agricole sont considérés comme des sous-objectifs de l'augmentation de la production. En effet, l'accélération de la croissance de la production agricole, tout en permettant la consolidation et la création de nouveaux emplois, atténuera l'écart des niveaux de vie entre les populations rurales et urbaines.

L'exploitation optimale des potentialités de chaque région, notamment celles de l'intérieur du pays, grâce à des projets de développement intégrés, permettra d'accélérer le processus d'un développement plus équilibré respectant les vocations propres des régions.

Par ailleurs, l'augmentation de la production agricole devra aussi permettre de garantir la sécurité d'approvisionnement du pays, donc la réduction de nos importations et l'équilibre de la balance commerciale.

Cette stratégie tendant à l'accroissement de la production s'est traduite dès le début des années 60 par la mise en place par l'Etat de politiques volontaristes en matière d'intensification, de crédit, de commercialisation et de prix dont nous esquissons les grandes lignes à travers l'exemple des céréales qui constituent le pivot de cette communication.

II. STRATEGIE GLOBALE D'INTENSIFICATION

L'accroissement de la production agricole d'une façon générale et celle des céréales en particulier (de 10 millions de quintaux en moyenne au cours du Vème plan à 13 millions de quintaux pour la période du VIème plan) implique en premier lieu une amélioration de la productivité du secteur. Celle-ci sera la résultante de la combinaison :

- d'un système d'améliorations techniques,
- d'un aménagement efficace des structures foncières,
- d'une vulgarisation plus rapprochée,
- d'une recherche agricole plus adaptée aux problèmes et aux préoccupations techniques des agriculteurs.

1. Intensification et améliorations techniques :

En raison de l'insuffisance et de l'irrégularité des pluies ainsi que des faibles disponibilités en terres, la politique suivie vise une augmentation des rendements moyens de 8,5 qx/ha en 1981 à 10 qx/ha en 1986. Cette amélioration des rendements devra provenir tout d'abord d'une répartition des emblavures selon les vocations des régions, soit la spécialisation du nord dans le blé et du Centre-Sud dans l'orge.

Elle sera également recherchée à travers :

- le développement de la mécanisation des travaux agricoles et surtout de la préparation des sols,
- l'introduction des variétés de céréales à haut rendement, accompagnée d'une utilisation accrue d'inputs d'origine industrielle (engrais chimiques, produits de traitement, dés herbants...),
- l'amélioration des systèmes culturaux.

L'accent mis sur la mécanisation apparaît en particulier dans l'importance des investissements destinés à l'équipement en matériel. De 1970 à 1981, 21% des investissements agricoles lui sont réservés et 12% pour la période du VIème plan, soit respectivement 185 millions de dinars et 121 millions de dinars.

L'acquisition de matériel est encouragée de diverses façons ; les agriculteurs achetant du matériel agricole à l'aide de crédits bénéficient d'importantes subventions. De même, l'Etat accorde aux utilisateurs agricoles un rabais de 15% sur les achats de gazole. Cette politique d'encouragement à la mécanisation aboutit actuellement à une généralisation presque totale de l'utilisation du matériel mécanique surtout pour les travaux de préparation du sol. Même les agriculteurs qui n'en possèdent pas en louent, soit à des propriétaires, soit à l'Etat.

Pour les variétés à haut rendement (VHR), leur introduction commencée dans les années 60 avec le blé mexicain se poursuit avec des variétés tunisiennes de plus en plus adaptées aux conditions des régions céréalières du pays.

Ainsi, l'utilisation des semences céréalières sélectionnées est passée de 46 000 qx en 1971 à 170 000 qx en 1981, ce qui correspond actuellement à 63% des surfaces totales en blé. Cette extension des VHR a été réalisée grâce à une subvention de 800 000 dinars par an qui couvre la différence entre le prix réel de la semence et le prix d'échange au producteur.

L'autre volet de l'intensification des productions céréalières concerne l'utilisation des intrants (engrais chimiques et dés herbants) qui a enregistré une augmentation notable. Les superficies céréaliers des herbées sont passées de 13 000 ha en 1974 à 235 000 ha en 1981 (soit 35% des superficies à traiter) grâce à des subventions fixées à 50% du prix fournisseur.

Malgré cette progression, les niveaux actuels restent en deça de l'optimum requis ; par exemple les doses d'engrais chimiques appliquées par hectare de céréales varient de 25 à 50% des normes recommandées. En 1986, la consommation d'engrais chimiques devrait doubler et les superficies des herbées atteindre 400 000 hectares. Une condition essentielle à la réalisation de ces objectifs sera la disponibilité de ces facteurs de production à temps et à proximité des utilisateurs. Pour y parvenir, le gouvernement prévoit l'augmentation de la capacité actuelle des centres de distribution d'engrais, l'implantation de nouveaux centres et l'intéressement du secteur privé à cette activité, moyennant une amélioration des marges bénéficiaires.

L'intensification nécessitera aussi d'intervenir au niveau culturel en recherchant la meilleure combinaison possible des productions animales et végétales.

Les assolements qui avaient déjà fait l'objet d'études, ont suscité un fort regain d'intérêt avec l'apparition de nouvelles techniques favorisant l'intégration culture-élevage. En effet, celle-ci est un des facteurs qui permettra dans le futur d'augmenter la production des céréales de base tout en favorisant la diversification alimentaire. C'est ainsi que des actions d'introduction à plus grande échelle du triticale seront lancées : d'autre part, différents assolements fourragers à base de légumineuses ont été déjà expérimentés dans des fermes étatiques et privées en vue de leur diffusion.

2. Intensification et aménagement foncier :

L'élévation des niveaux de production n'est pas seulement fonction des améliorations techniques mais aussi de l'aménagement des structures foncières. Les exploitations de moins de 20 hectares, qui représentent 80% de l'effectif total des unités de production, rencontrent d'importantes difficultés à dégager un revenu agricole suffisant. Leur éparpillement et leur localisation dans des régions où les infrastructures socio-économiques font défaut, rendent leur encadrement difficile à assurer.

Le VIème plan marque le démarrage d'une politique à long terme visant à constituer des exploitations viables, à travers des actions d'aménagement portant sur :

- le remembrement et la lutte contre le morcellement : il serait peut-être envisagé d'interdire un partage des parcelles au-dessous d'un certain seuil et de mettre en place des procédures adéquates de remembrement dans les régions prioritaires. La possibilité de réviser certaines lois sur la succession, afin de préserver l'exploitation agricole, est actuellement à l'étude,
- les baux ruraux : il s'agira à la fois de décourager le faire-valoir indirect et de le réglementer en allongeant la durée du contrat et en définissant les droits et les devoirs de chaque partie. Ceci devrait permettre de réduire la dégradation des sols et de favoriser les investissements,
- la constitution de sociétés d'exploitation : contrôlées financièrement et techniquement par l'Etat, ces sociétés pourront louer les terres domaniales dont les potentialités ne sont pas aujourd'hui entièrement valorisées.

3. Intensification et renforcement de la recherche et de l'encadrement technique

L'ensemble des actions techniques d'intensification de la production céréalière est soutenu par des activités de recherche dont la politique actuelle vise la restructuration et le renforcement. Cela reviendra à renverser les tendances antérieures qui ont abouti à une diminution de 30% des effectifs de chercheurs et à une réduction des investissements alloués à la recherche. L'effort portera sur une meilleure adaptation de celle-ci aux besoins régionaux surtout dans les zones intermédiaires (le centre et le sud) qui ont été dépourvues de grandes innovations alors que les potentialités de ces régions sont encore élevées, en particulier pour l'orge.

Ainsi les capacités centrales de recherche seront renforcées au cours du VIème plan et de nouvelles stations régionales seront créées dans des zones non couvertes actuellement afin de rapprocher la recherche des préoccupations des agriculteurs et de fournir aux services de développement un outil de travail plus opérationnel.

Ce renforcement des structures régionales de recherche contribuera à réaliser une intégration jusqu'à présent inexistante des activités de recherche, d'enseignement et de vulgarisation.

Le système de vulgarisation se développera aussi par un rapprochement du vulgarisateur et de l'agriculteur qui n'a pu être assuré jusqu'à présent en raison :

- du manque de moyens matériels et humains,
- de la formation inappropriée des techniciens vulgarisateurs et de la multiplicité des fonctions qui leur sont attribuées.

Il semblerait en outre que le grand nombre d'organismes traitant de vulgarisation soit une contrainte importante dont la conséquence est une forte dispersion des efforts et le double emploi (3).

III. POLITIQUE DU CREDIT AGRICOLE

L'élévation du niveau de la production agricole nécessite un soutien financier important qui est assuré jusqu'à présent par différentes sources de crédit : Sociétés de Caution Mutuelle Agricole (SCMA), crédits supervisés, crédits bancaires et cartes de clients. En dépit de leur diversité, les sources de crédit sont utilisées par 15% seulement des agriculteurs (essentiellement les moyens et les gros).

En matière de crédits de campagne, les besoins sont très élevés. Cependant, ces crédits sont attribués trop tardivement pour permettre une programmation efficace des achats d'intrants et les petits exploitants se trouvent très souvent après un premier crédit en situation financière difficile, ce qui leur ferme l'accès à de nouveaux crédits. D'une façon générale, les procédures d'octroi restent longues et complexes et les taux de recouvrement faibles (ceux-ci peuvent descendre à moins de 40%). En dehors des crédits supervisés, inclus dans les divers projets, se pose également le problème du contrôle technique de l'utilisation du crédit dans la perspective de l'intensification agricole.

Le renforcement de ce système de crédit agricole a donc toujours constitué l'un des éléments essentiels de la politique agricole. L'objectif premier est de faciliter l'accès aux crédits au moment opportun à un plus grand nombre d'agriculteurs, notamment les petits et moyens qui ne disposent pas de moyens financiers pour la mise en valeur

de leur terre. Il s'agira par là d'adapter les procédures et les critères d'octroi de crédit à la réalité des structures foncières. Dans ce cadre le VI^{ème} plan prévoit l'assainissement de la situation des cautions mutuelles (actuellement précaire en raison du cumul du volume impayé), la participation accrue des banques commerciales au financement de l'agriculture et la création d'une banque spécialisée (BNDA).

Par ailleurs, avec l'entrée en activité de l'Agence de Promotion des Investissements Agricoles (APIA), il est prévu aussi la mise en place de cellules d'identification et d'études de projets agricoles où siègent les banques et la profession afin de stimuler la préparation de projets viables et de contribuer ainsi à l'émergence d'une nouvelle classe de promoteurs dans le domaine agricole.

A cet égard, des aides particulières seront accordées aux jeunes pour faciliter leur installation par l'acquisition de terres et l'octroi d'une dotation remboursable n'excédant pas 80% de l'autofinancement requis pour la réalisation du projet.

Ainsi, il est prévu, à l'horizon 1986, 480 millions de dinars de crédits à moyen et long terme et 90 millions de dinars de crédits de campagne dont 40 millions de dinars pour les céréales contre 12 millions de dinars en 1981.

IV. POLITIQUE DE CONTROLE DES CIRCUITS DE COMMERCIALISATION

La priorité accordée à la satisfaction de la demande urbaine en particulier et à la sécurité alimentaire en général s'est traduite dès le début des années 60 par la mise en place d'instruments étatiques nécessaires au contrôle des approvisionnements.

De par un rôle de monopole, l'Office des Céréales (OC) représente l'organisme officiel de commercialisation des céréales pour lesquelles il agit aussi bien sur la collecte et le stockage que sur les importations.

1. Collecte et stockage

A ce niveau, l'Office des céréales intervient soit directement, soit par l'intermédiaire de deux coopératives : la COCEBLE (Coopérative Centrale du Blé) et la CCGC (Coopérative Centrale des Grandes Cultures) auxquelles il délègue une partie de ses attributions.

Dans ce circuit officiel, l'Office des Céréales assure 50% de la collecte. La CCGC et la COCEBLE se partagent le reste à raison respectivement de 30% et 20%. Au total, les quantités commercialisées se sont élevées en moyenne entre 1978 et 1983 à 2,5 millions de quintaux de blé dur, (soit 40% de la production), 0,8 million de quintaux de blé tendre, (70%) et 0,6 million de quintaux d'orge (25%).

La quantité collectée varie d'une année sur l'autre sans que l'on puisse la corrélérer avec le niveau de la production en raison de l'importance de l'autoconsommation et de l'existence d'un marché parallèle qui continue à absorber environ le tiers de la production nationale de céréales. L'extension des ventes sur ce marché libre est due à la lourdeur des procédures administratives du circuit officiel et, surtout, à l'obtention par les céréaliculteurs de prix plus intéressants.

En ce qui concerne le marché contrôlé, les producteurs livrent leur récolte par l'intermédiaire des centres de collecte (au nombre de 95) aux organismes stockeurs qui reçoivent également les quantités importées. Les stocks détenus par ces organismes représentent en moyenne 2 à 3 mois de consommation contrôlée.

De faibles quantités de grains pour la consommation humaine transitent par les magasins de l'Office, la consommation animale et l'ensemencement, car la plus grande partie des céréales est distribuée aux minoteries et aux semouleries. Après cette première transformation, les farines et les semoules peuvent suivre quatre itinéraires différents :

- les grossistes distributeurs qui approvisionnent les boulangeries et les détaillants,
- les détaillants distributeurs qui approvisionnent directement les consommateurs,
- les boulangeries qui approvisionnent les grossistes, détaillants et consommateurs en produits de boulangerie,
- les usines de l'industrie alimentaire.

Le secteur de la distribution doit faire face à plusieurs problèmes :

- l'absence de coordination qui conduit à une très mauvaise utilisation des infrastructures,
- l'insuffisance du débit de réception et d'évacuation qui interdit une utilisation optimale des silos de collecte (4),
- l'importance des pertes, de l'ordre de 8 à 10% au cours des transports, des manutentions et du stockage.

2. Importations

L'Office des Céréales détient aussi le monopole des importations. Celles-ci font l'objet d'appels d'offres internationaux, une fois connus les résultats de la collecte (octobre).

L'Office dresse un programme d'importation pour l'année qui est ensuite réalisé au coup par coup en fonction du niveau des stocks. Les délais de chargement sont généralement fixés à moins de trois mois.

La procédure d'achat est « transparente », relativement souple et rapide. Cependant, elle soumet l'Office aux variations de cours, (saisonniers et conjoncturels) du marché au comptant auquel se réfèrent les exportateurs. Ces varia-

tions touchent essentiellement le blé dur dont les prix montent en hiver et pénalisent l'Office qui démarre sa campagne d'achat précisément en hiver en raison de l'insuffisance de la capacité de stockage. A cet égard des efforts seront réalisés pour prémunir l'Office contre ces aléas et l'informer sur les mouvements du marché afin d'éviter des dépenses supplémentaires.

V. POLITIQUE DE FIXATION DES PRIX ET DE SUBVENTION

La politique des prix des produits agricoles constitue l'outil principal d'orientation de la production en Tunisie. Pour les céréales, l'Etat tout en soutenant les coûts de production par le biais de subventions aux intrants fixe des prix rémunérateurs et incitatifs à la production et des bas prix à la consommation pour permettre aux classes sociales les plus défavorisées d'accéder à ces produits.

Là aussi l'Office des Céréales joue un rôle important. Au niveau de la production, il soutient les prix en achetant à un prix déterminé la totalité des céréales qui lui sont offertes. Ce prix est établi au moment des récoltes en fonction des coûts de production, des niveaux de productivité et des cours internationaux, et après consultation des autres organismes officiels, des associations d'agriculteurs et des minoteries. Au niveau de la consommation, l'Office vend les céréales à un prix fixe et importe, le cas échéant, les quantités nécessaires pour rétablir l'équilibre entre la production et la demande intérieure afin de maintenir les prix à la consommation à un niveau politiquement tolérable.

Il est en mesure d'assurer cette fonction puisqu'il reçoit les subventions nécessaires pour maintenir les prix à la consommation en-dessous des prix à la production et à l'importation, et il est à même d'importer suffisamment de céréales pour éviter toute pression à la hausse sur les prix à la consommation qui résulterait d'une pénurie locale. Les prix intermédiaires se déduisent de ces extrêmes par un jeu complexe de calculs de marges et de frais de transformation. Les différences de prix qui apparaissent à un même stade sont absorbées par la caisse de compensation. Les coûts de transport et de stockage ne sont pas facturés au producteur, mais un supplément est payé pour les céréales de meilleure qualité et des retenues sont appliquées pour les grains endommagés et pour les impuretés (dans la limite de 10%). Les taxes à la production, soit environ 7% du prix de base à la production, sont également déduites, d'où un prix d'achat à la production très rapproché du prix de base.

De l'Indépendance jusqu'à 1974, les prix à la production ont été maintenus à des niveaux relativement faibles. A partir de cette date, la politique a tendu à les aligner sur les cours mondiaux. Ainsi ils ont subi durant la période 1975-1980 un taux d'accroissement annuel moyen de 5%. De 1980 à 1983, le rythme d'augmentation des prix a été plus rapide, soit 13% pour le blé dur, 16% pour le blé tendre et 14% pour l'orge. Cette décision semble être fondée essentiellement sur la volonté d'accroître à la fois la production intérieure et le volume des transactions sur le marché réglementé et d'améliorer le revenu des céréaliers qui, découragés, se sont souvent orientés vers les spéculations plus rémunératrices (cultures irriguées, aviculture industrielle...).

Aujourd'hui, à la suite de cette évolution fortement divergente des prix à la consommation et à la production et du renchérissement des coûts d'importation (5), le volume des subventions céréalières a cru dans des proportions importantes, passant de 20 millions de dinars entre 1975 et 1978 à près de 150 aujourd'hui. Ce qui correspond à 15% des dépenses courantes de l'Etat, 3% du produit intérieur brut et 2/3 du budget de la caisse de compensation dont les recettes constituées de taxes parafiscales (sur les carburants et les produits de luxe) ne sont plus suffisantes pour couvrir les dépenses.

L'objectif primordial de ce système est de maintenir au plus faible niveau possible le prix du pain. Ainsi toute augmentation du prix de revient du pain exige un accroissement de la marge d'exploitation fixe que la Caisse générale de compensation subventionne sans aucune différenciation selon les producteurs et les consommateurs.

En réalité, et contrairement à l'objectif d'approvisionnement des classes les plus déshéritées, le système actuel favorise essentiellement les plus forts consommateurs de pain qui se trouvent, d'après les enquêtes de consommation, dans les classes moyennes urbaines. De même, les aides à la consommation d'intrants ne favorisent qu'une minorité de grands et moyens agriculteurs et les subventions à la consommation favorisant surtout les boulangeries.

Pour atteindre le plein effet d'une telle politique, le VIème plan prévoit la nécessité d'instaurer un système de révision périodique des prix qui tienne compte des coûts de production, des prix sur le marché international et des impératifs de sécurité alimentaire. Ceci devrait susciter la confiance des producteurs et leur permettre d'obtenir des revenus encourageants et sécurisants, élément essentiel pour un secteur très vulnérable aux risques climatiques.

CONCLUSION

En définitive, il semble que les instruments mis en œuvre s'inscrivent bien dans la perception que le gouvernement tunisien a de la place de l'agriculture dans le développement du pays, à savoir l'approvisionnement des villes en produits alimentaires de base.

Pour ce faire, les circuits de commercialisation sont relativement bien contrôlés et les prix à la consommation assez bas. Cependant, les conditions de production ne sont qu'indirectement influencées par la mise en œuvre de ces mesures qui généralement ne bénéficient qu'aux grands exploitants à l'exception des exploitations étatiques qui cons-

tituent un moyen supplémentaire pour assurer la sécurité alimentaire pour laquelle seul le secteur moderne est important.

L'emploi et le revenu des agriculteurs céréaliers sont considérés comme des sous-objectifs de l'augmentation de la production globale et ne sont influencés que par le biais de l'amélioration des rendements qui, en réalité, sont sensibles aux aléas climatiques.

Dans ce contexte, la politique céréalière peut se résumer en trois volets principaux :

- la fixation des prix à la production,
- l'importation à bas prix,
- les subventions à la consommation couvertes essentiellement par les recettes d'exportation du pétrole et les taxes sur les produits de luxe.

Or, à l'heure actuelle, ces conditions ne sont plus réunies :

- la politique de fixation de bas prix des céréales à la production favorise une céréaliculture de plus en plus extensive et incite les producteurs à s'orienter vers des spéculations plus rémunératrices,
- les cours internationaux ont par contre connu d'importantes augmentations en dinars depuis 1979,
- enfin, en raison du déficit de la Caisse de Compensation, l'octroi de subventions devient de plus en plus problématique.

Face à cette situation nouvelle où la croissance continue de la population se conjugue à la faiblesse des potentialités naturelles (limitées par le sol, le relief, le climat, les ressources en eau) et aux contraintes structurelles (dues à la fois au morcellement extrême des petites exploitations et à l'absentéisme dans les grandes exploitations), la sécurité alimentaire ne peut passer par le seul objectif, jamais atteint, de l'autosuffisance alimentaire mais doit être recherchée à travers une démarche de planification intégrée et globale.

Celle-ci doit, d'une part, définir les conditions de production des exploitations (aspect omis par les plans précédents) en les formulant en termes d'exploitations agricoles (unités de décision) ou de systèmes de production et, d'autre part, éviter les politiques partielles (c'est-à-dire par spéculation) alors que les activités concernées sont la plupart du temps complémentaires pour les exploitations agricoles ou les systèmes de production.

NOTES

(1) : Celles inférieures à 20 ha représentent 80% de l'effectif total et couvrent 30% de la superficie agricole.

(2) : Celles de plus de 100 ha constituent 5% de l'effectif total et couvrent près de 50% de la superficie agricole.

(3) : Actuellement la vulgarisation agricole est sous la tutelle de la Direction de la Production Végétale (DPV). Elle intervient à travers les cellules territoriales de vulgarisation (CTV), qui sont au nombre de 300 (487 prévues en 1986) et qui réalisent des interventions sous forme de contacts directs, de journées d'information, de démonstrations pratiques : utilisation d'intrants, calibrage du matériel, suivi de parcelles de démonstration (200 démonstrations de trois hectares sont conduites annuellement). D'autres actions sont aussi menées par l'Office des Céréales, les offices de mise en valeur, et la Division de la Vulgarisation de la Direction de l'Enseignement, de la Recherche et de la Vulgarisation (DERV).

(4) : Leur capacité totale sera portée à 565 000 tonnes à l'horizon 1986, ce qui correspond à 38% des besoins pour la consommation humaine.

(5) : Le coût des importations a augmenté en moyenne de 11% par an au cours des dix dernières années, sous l'effet de la hausse des cours et, depuis 1980, de celle du dollar.

BIBLIOGRAPHIE

— D/PSAE :

- Résultats de l'enquête céréalière par mesure objective, août 1983.
- Les potentialités du secteur céréalier en Tunisie, mars 1984.
- Statistiques du commerce extérieur du secteur agricole (Importations en volume et en valeur), décembre 1981.
- Annuaire des statistiques agricoles, 1981, 1982 et 1983.

— Institut National de Statistiques (INS), *Enquête sur le budget et la consommation des ménages*, 1980.

— Ministère de l'Agriculture :

- Plan quadriennal 1973-1976, *Les grandes cultures*, janvier 1973.
- *Rétrospective de la décennie 1970-1979 (le secteur agricole)*, août 1980.

- *Note d'orientation de la politique agricole du VIème plan*, octobre 1980.
- *Préparation du Vème plan de développement économique et social (1977-1981)*.
- *Préparation du VIème plan de développement économique et social* : rapport de la sous-commission grandes cultures, mars 1981 ; rapport de la sous-commission prix et commercialisation, juin 1981.
- *Budget économique*, 1984, décembre 1983.
- *Budget économique*, 1985, décembre 1984.
- *La politique agricole à mi-chemin du VIème plan*, août 1984.
- THIO (KS.) - *Efficacité de la planification agricole en Tunisie*, Département d'Economie du Développement, Institut National Agronomique, Wageningen, Pays Bas, 1979.
- *VIème plan de développement économique et social (1982-1986)* : Tome 1 et Tome 2, juin 1982 et volume « *Agriculture et pêche* », juin 1982.

ANNEXE I : TUNISIE : BALANCE COMMERCIALE GLOBALE ET BALANCE COMMERCIALE DES PRODUITS AGRICOLES
(en millions de dinars)

	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
Balance commerciale globale												
- Importations	266,00	489,00	573,00	657,00	782,00	900,00	1157,00	1428,00	1866,00	2002,00	2116,00	949,00
- Exportations	169,00	398,00	346,00	338,00	398,00	468,00	720,00	905,00	1233,00	1169,00	1280,00	548,00
- Déficit	97,00	91,00	227,00	319,00	384,00	432,00	430,00	523,00	633,00	833,00	836,00	401,00
- Taux de couverture	0,64	0,81	0,60	0,51	0,51	0,52	0,63	0,63	0,66	0,58	0,60	0,58
Balance commerciale des produits agricoles et alimentaires												
Impor. prod. agr. et alim.	56,30	101,90	108,50	91,30	107,90	122,50	172,80	206,70	270,00	237,70	339,50	120,00
Impor. des prod. alim.	46,40	88,10	94,80	77,90	85,20	104,00	148,70	167,30	228,90	204,00	277,20	117,90
- Bovins	2,00	3,20	2,60	2,70	2,50	2,30	2,90	4,20	15,60	13,60	21,50	9,10
- Ovins	1,20	2,10	2,20	1,90	1,10	0,10	1,00	1,50	1,20	0,50	1,10	-
- Viand. carcasses	0,30	0,30	1,00	1,80	1,60	1,80	2,60	3,20	6,80	4,20	9,40	10,00
- Lait	3,30	4,90	5,90	5,70	7,40	6,00	12,60	10,50	16,80	15,70	15,20	5,80
- Beurre	0,60	0,70	1,60	1,20	2,40	1,20	3,00	4,30	8,20	2,50	5,80	4,20
- Fromage	0,50	1,10	1,10	1,80	1,50	1,40	2,10	1,40	3,00	2,40	2,30	0,40
- Pommes de terre	1,10	1,50	1,10	1,30	2,10	2,60	2,40	2,20	2,60	1,00	1,90	2,70
- Bananes	0,50	0,40	0,50	1,20	1,00	3,90	0,20	1,70	2,80	4,00	4,00	-
- Café	1,90	1,60	2,00	4,50	3,60	4,20	4,40	3,90	3,90	4,00	3,20	2,80
- Thé	2,00	3,00	4,10	3,90	7,50	6,80	8,70	5,30	7,60	7,70	10,40	4,00
- Poivre	0,10	0,70	0,30	0,30	0,50	1,00	0,30	0,90	0,70	1,00	0,50	1,00
- Blé dur	-	-	0,20	2,00	2,50	18,30	22,00	29,40	23,50	12,60	54,40	15,90
- Blé tendre	12,10	17,90	14,50	16,50	24,50	12,90	29,30	33,40	30,80	46,50	50,60	20,40
- Orge	1,90	1,40	1,90	-	2,70	4,90	1,80	1,50	11,30	3,30	0,40	0,50
- Maïs	-	2,50	3,20	3,40	0,10	6,60	8,50	8,90	21,60	27,60	20,00	11,50
- Huiles vég. et de graines	8,30	18,70	22,90	0,90	2,30	8,80	23,40	16,80	17,60	14,90	32,00	13,10
- Sucres	8,40	24,70	25,30	26,00	18,20	17,00	17,90	31,10	41,30	30,80	29,80	9,40
- Tabacs	2,20	3,40	4,40	2,80	3,70	4,20	6,30	7,10	13,60	11,70	18,70	7,10
Autres importations	9,90	13,80	13,70	13,40	22,70	18,50	24,10	39,40	41,10	33,70	62,30	2,10
Exportations	56,40	100,10	68,10	69,20	62,40	77,90	96,20	68,20	117,70	109,10	99,10	43,30
- Huile d'olive	26,20	71,60	31,30	36,30	25,90	36,50	45,90	24,90	50,10	56,70	26,30	6,30
- Agrumes	1,60	1,50	1,40	1,80	1,80	3,90	2,80	4,50	4,90	3,80	4,70	10,10
- Dattes	2,40	1,70	2,50	2,60	2,60	2,60	5,80	4,50	15,50	8,70	13,40	7,80
- Vins	9,30	6,40	6,90	4,70	2,70	5,80	3,40	3,10	3,90	4,00	3,00	2,20
- Poissons	1,40	2,40	3,20	4,20	4,60	7,30	9,20	11,30	10,80	14,30	24,30	9,50
- Sucres	-	2,80	9,40	7,60	6,30	4,40	5,40	1,50	4,20	-	0,10	-
- Autres	15,50	13,70	13,40	12,00	18,50	17,40	23,70	18,40	28,30	21,60	27,30	7,40
Déficit	0,10	1,80	40,40	22,10	45,50	44,60	76,60	138,50	152,30	128,60	240,40	76,70
Taux de couverture	100,00	98,00	63,00	76,00	58,00	64,00	56,00	33,00	44,00	46,00	29,00	36,00
Import. agric./imp. totales	21,00	21,00	19,00	14,00	14,00	14,00	15,00	14,00	14,00	12,00	16,00	13,00
Export. agric./exp. totales	33,00	25,00	20,00	20,00	16,00	17,00	13,00	8,00	10,00	9,00	8,00	8,00
Déficit agric./déficit total	- 0,10	1,98	17,80	6,93	11,85	10,32	17,81	26,48	24,06	15,44	28,76	19,13

ANNEXE 2 : TUNISIE : EVOLUTION DES SUPERFICIES, DES PRODUCTIONS
 ET DES RENDEMENTS CÉRÉALIERS (1975-1984)

Campa.	Blé dur			Blé tendre			Orge			Total céréales		
	Sup. (1000 ha)	Prod. (1000 t)	Rend (Q/ha)	Sup. (1000 ha)	Prod. (1000 t)	Rend (Q/ha)	Sup. (1000 ha)	Prod. (1000 t)	Rend (Q/ha)	Sup. (1000 ha)	Prod. (1000 t)	Rend. (Q/ha)
1975	924	803	8,7	185	162	8,8	377	310	8,2	1 486	1 275	8,6
1976	1 266	700	5,0	126	110	8,7	576	240	4,2	1 968	1 050	5,3
1977	1 079	480	4,4	104	90	8,7	311	100	3,2	1 494	670	4,5
1978	1 031	650	6,3	101	100	9,9	497	200	4,0	1 629	950	5,8
1979	1 046	600	5,7	88	80	9,1	642	270	4,2	1 776	950	5,4
1980	818	740	9,1	80	129	16,0	413	296	7,2	1 311	1 165	8,9
1981	822	804	9,8	94	159	16,9	529	270	5,0	1 445	1 233	8,5
1982	666	753	11,3	88	163	18,6	443	339	7,7	1 197	1 255	10,5
1983	956	509	5,3	119	109	9,1	714	303	4,3	1 789	921	5,2
1984	785	584	7,4	117	127	10,9	579	312	5,4	1 481	1 023	6,9

Source : Annuaire des Statistiques Agricoles, 1983.

 ANNEXE 3 : EVOLUTION DE L'UTILISATION
 EN CÉRÉALICULTURE, DES DIFFÉRENTS TYPES D'ENGRAIS
 (1979-1982) (en milliers de tonnes)

	Types d'engrais		
	Super 45	Super 16	Ammonitre
1979/80	30,7	18,3	37,0
1980/81	37,2	14,5	48,6
1981/82	60,4	9,2	54,3
1982/83	39,8	10,5	50,5

Source : Annuaire des Statistiques Agricoles, 1983.

 ANNEXE 4 : EVOLUTION DE L'UTILISATION
 DES SEMENCES SÉLECTIONNÉES DE CÉRÉALES (1979-1983)

Campagnes	Blé dur	Blé tendre	Orge	Total céréales
1979-1980	83 118	33 465	-	116 583
1980-1981	107 000	57 000	-	164 000
1981-1982	112 000	57 000	-	169 000
1982-1983	101 000	59 000	5 900	165 000
1983-1984	83 500	50 600	2 875	136 975

Source : Office des Céréales.